



Direction générale de la Santé

Paris, le 24 janvier 2019

URGENT
Communiqué de presse

**Rappel de produits de nutrition infantile
de la marque Modilac en raison d'une suspicion
d'infection à Salmonella poona**

Le dispositif français de veille sanitaire a permis d'identifier un excès de cas de salmonelloses à *Salmonella poona* chez des nourrissons de moins de 2 ans. Les investigations menées par Santé publique France ont permis d'identifier 4 nourrissons ayant été infectés par une même souche de cette salmonelle. Tous avaient consommé quelques jours avant la survenue des symptômes des produits de nutrition infantile à base de protéines de riz de marque Modilac, fabriqués dans une usine implantée en Espagne. Ces nourrissons vont aujourd'hui mieux et sont tous sortis d'hospitalisation. Trois autres cas sont en cours d'investigation.

En conséquence, l'entreprise Sodilac qui commercialise ces produits a procédé ce jour, en lien avec la DGCCRF et la DGS, au rappel de toute sa gamme de produits de nutrition infantile à base de protéines de riz et, de manière élargie, de l'ensemble des fabrications issues du site de production espagnol concerné. Sodilac met également à disposition des parents un numéro vert 0800 800 970 pour répondre à leurs interrogations.

Les références concernées, distribuées aux consommateurs exclusivement en pharmacies et dans plusieurs associations caritatives, ou commercialisées sur des sites de vente en ligne, sont rappelées sans distinction de lot ni de date de fabrication :

MODILAC EXPERT RIZ 1er âge
MODILAC EXPERT RIZ AR 1er âge
MODILAC EXPERT RIZ AR 2ème AGE
MODILAC EXPERT RIZ 2ème AGE

Les autorités sanitaires demandent aux parents qui disposeraient de boîtes concernées par cette mesure de rappel de ne pas les utiliser dans la mesure du possible, qu'elles soient neuves ou déjà entamées, et de les rapporter, si possible, au point de vente où elles ont été achetées.

Les parents concernés doivent prendre contact avec leur pédiatre ou leur médecin pour se voir conseiller ponctuellement un lait de remplacement, notamment pour les bébés allergiques aux protéines de lait. Dans l'attente, ils peuvent se rendre en pharmacie où un lait de substitution leur sera proposé, ces points de vente disposant par ailleurs de toutes les informations relatives au rappel de produit effectué.

La Société Française de Pédiatrie a formulé des recommandations de substitutions possibles qui seront mises en ligne rapidement sur le site Internet du Ministre des solidarités et de la santé. Elles ont également été transmises aux médecins généralistes, pédiatres, sages-femmes, pharmaciens, établissements de santé, structures de PMI et crèches ainsi qu'aux associations concernées.

En attendant de trouver une alternative, les parents peuvent préparer les biberons avec le lait qu'ils possèdent, en faisant bouillir le lait pendant 2 minutes puis en le laissant refroidir avant de le verser dans le biberon.

Dans tous les cas, si un enfant présente des symptômes de toxi-infection alimentaire (diarrhée éventuellement accompagnée de fièvre), les parents sont invités à contacter un médecin dans les meilleurs délais. En attendant, un soluté de réhydratation, disponible en pharmacie, pourra être donné à l'enfant pour éviter une déshydratation en raison de pertes liquidiennes importantes (selles liquides nombreuses).

Les investigations menées par la DGCCRF se poursuivent, en lien avec les autorités espagnoles. Santé Publique France, en lien avec le Centre national de référence des Salmonelloses (Institut Pasteur), poursuit également la surveillance renforcée des cas de *Salmonella poona*.

Contacts presse :

DGCCRF : communication@dgccrf.finances.gouv.fr - 01 44 97 23 91 - @dgccrf

DGS : presse-dgs@sante.gouv.fr - 01 40 56 84 00 - @AlerteSanitaire